

Metz, le **31 MARS 2023**

**Compte rendu de la commission de suivi de sites (CSS) HAGANIS-UEM  
du 3 février 2023**

La commission de suivi de sites (CSS) du centre de valorisation de déchets ménagers et assimilés de Metz, exploité par la régie HAGANIS et de la centrale thermique de Metz Chambièrre exploitée par UEM, s'est réunie le vendredi 3 février 2023, à 14 heures 30 à la préfecture à Metz, sous la présidence de M. Bruno Charlot, sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle, représentant le secrétaire général de la préfecture de la Moselle.

La liste des participants est jointe en annexe.

\* \* \*

En préambule, **M. Charlot** rappelle que la précédente réunion de la CSS HAGANIS UEM s'est déroulée le 16 septembre 2021 et qu'une réunion avait été envisagée au cours du dernier trimestre de l'année 2022 mais qu'elle a été reportée pour des contraintes d'agendas.

### **1 - Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 16 septembre 2021**

**M. Charlot** demande si les participants ont des remarques à formuler sur le compte rendu de la dernière réunion de la CSS.

**Mme Muscat** précise qu'elle n'a pas assisté à cette réunion et que les associations Air Vigilance et les Amis de la Terre ont adressé un courrier au préfet pour l'informer qu'elles ne participent pas à la réunion de ce jour. Etant solidaire de ces deux associations, Mme Muscat précise qu'elle s'abstient sur le vote du compte rendu de la réunion du 16 septembre 2021. L'intervention de Mme Muscat est annexée au compte rendu.

**M. Charlot** indique que le compte rendu est approuvé (une abstention). Il constate par ailleurs que le quorum est atteint.

**M. Courty** n'ayant pas d'éléments à ajouter, **M. Charlot** propose de passer à l'ordre du jour de la réunion. Il demande que les temps d'échanges soient respectés. Il donne la parole à M. Schmitt, directeur général d'HAGANIS.

### **2 - Présentation du rapport annuel d'activité d'HAGANIS – année 2021 et premier semestre 2022**

**M. Schmitt** donne la parole à M. Sparza pour cette présentation.

**M. Sparza**, directeur d'exploitation adjoint au sein d'HAGANIS précise, en préambule, qu'il est en poste depuis septembre 2022, en remplacement de M. Godard.

**M. Sparza** présente le rapport d'activité du centre de valorisation des déchets d'Haganis pour l'année 2021 et le premier semestre 2022 selon le plan suivant :

- présentation générale des installations,
- plan d'approvisionnement : nature, quantité et provenance des déchets,
- performances de chaque unité : unité de tri des matériaux à recycler (UTM), unité de valorisation énergétique (UVE), unité de valorisation des mâchefers (UVM),
- contrôle des rejets,
- projets (détaillés au point 7 de l'ordre du jour de la réunion).

**M. Charlot** remercie M. Sparza pour sa présentation et demande, suite à un problème avec une diapositive et dans un souci de transparence, s'il peut projeter le document en version pdf de la courbe correspondant au contrôle semi continu des dioxines sur la ligne n°2. M. Charlot demande si les membres ont des observations à formuler sur la présentation d'HAGANIS.

**Mme Muscat** souhaite connaître les causes de l'augmentation des valeurs des dioxines et furanes sur la ligne 1 en novembre et décembre 2021, ainsi que sur la ligne 2.

**M. Schmitt** répond que les valeurs sont inférieures au seuil réglementaire et qu'il est difficile de donner une explication à cette variation très faible. Il rappelle qu'Haganis a investi dans l'équipement de manches filtrantes catalytiques, ce qui explique que les valeurs sont très en-deçà du seuil réglementaire en vigueur.

**M. Merlen** confirme la réponse de M. Schmitt et précise qu'il peut s'agir d'une variation des limites de quantification du laboratoire d'analyses.

**Mme Muscat** souhaite que ces valeurs restent faibles au regard de la population environnante.

**M. Schmitt** répond qu'HAGANIS a le souci de respecter les seuils réglementaires. HAGANIS a réalisé les investissements nécessaires et continuera à le faire.

**M. Charlot** remercie M. Schmitt pour ses éléments de réponse. Il donne la parole à M. Umber pour la présentation d'UEM.

### **3) Présentation du rapport annuel d'activité d'UEM – année 2021 et premier semestre 2022**

En préambule, **M. Umber** fait référence à la situation énergétique du moment et l'augmentation du prix de l'énergie. Il souligne l'importance des entreprises locales de proximité.

**M. Umber** présente le bilan annuel de la centrale de Chambièrè. L'augmentation de la consommation de chaleur a induit une augmentation de la consommation de gaz en 2021. Le rendement de 80 % est performant à l'heure actuelle. La chaleur récupérée est distribuée au travers du réseau de chaleur pour alimenter les clients. Un bouclier tarifaire a été constitué naturellement par la connexion au réseau de chaleur.

Le taux de CO<sub>2</sub> a augmenté en 2021 par rapport aux autres années. Cette augmentation est liée à la croissance de la demande de chaleur. Les équipements de pointe utilisent du gaz pour fonctionner.

Il ajoute qu'un dispositif de mesures en sortie de cheminée a été ajouté, à la demande de la Dreal. UEM a investi 80 000 euros pour ce dispositif. Lors des mesures, il est constaté que les valeurs réglementaires ne sont pas dépassées pour les rejets atmosphériques.

S'agissant des eaux de rejets (eaux pluviales, eaux de parking et eaux de refroidissement), les valeurs sont cohérentes et les seuils réglementaires respectés.

Dans le cadre de l'évolution de ses installations, UEM a installé des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la biomasse. Cette installation permet la production d'énergie (150 MWH) en auto-consommation. Il s'agit de trouver des solutions de production locale vis à vis de l'indépendance énergétique, notamment pour les matières premières.

**M. Charlot** remercie M. Umber pour sa présentation et demande si les membres ont des observations à formuler.

**M. Bertsch** demande si UEM, dans le cadre du contexte énergétique, envisage de valoriser le solaire thermique dans la production sur le réseau de chaleur pour diminuer la consommation de biomasse. Il souhaite également connaître les rejets de particules par la biomasse.

**M. Umber** répond que l'ensemble des poussières est mesuré. Les valeurs sont en-deçà des seuils réglementaires grâce à l'utilisation des filtres à manches.

Il précise que des calculs sont en cours par UEM pour la réalisation éventuelle d'un parc solaire thermique pour alimenter en complément le réseau de chaleur. Ce parc produirait l'énergie l'été, période durant laquelle la biomasse ne chauffe pas.

UEM réalise actuellement un calcul pour savoir si le parc solaire thermique serait utile pour le réseau de chauffage urbain.

**M. Umber** ajoute qu'il ne s'agit pas d'enjeu maximal. Un parc solaire thermique dépend des conditions météorologiques. En été, il est utilisé pour la production d'eau chaude sanitaire.

**M. Bertsch** indique qu'un tel outil peut être intéressant en intersaison.

**Mme Muscat** a une question relative à l'augmentation du tonnage de CO<sub>2</sub> en 2021 et par conséquent à l'augmentation du bois qui consomme également beaucoup de CO<sub>2</sub>.

**M. Umber** répond qu'une tonne de bois consommé émet une tonne de CO<sub>2</sub>. Cependant, le bois est une énergie durable et donc le CO<sub>2</sub> émit pendant la combustion est séquestré pendant la croissance de la plante.

**M. Umber** rappelle que 55 % de bois sont consommés en énergie par les particuliers en Lorraine avec des rendements moindres. Il importe de gérer durablement et de contrôler les forêts afin que le CO<sub>2</sub> émis pendant la combustion soit reséquestré.

**Mme Marques** souhaite connaître la constitution de la biomasse utilisée par UEM.

**M. Umber** précise que le plan d'approvisionnement de bois répond aux exigences de l'arrêté préfectoral d'autorisation de 2013. Ce plan est transmis chaque année au préfet pour contrôle et vérification.

Il ajoute que la biomasse provient d'un rayon de 70 km autour de Metz, de cinq fournisseurs différents pour une quantité de 70 000 tonnes environ. Chaque camion transportant le bois est tracé ainsi que la zone de provenance du bois. Les fournisseurs de bois doivent avoir la certification PEFC qui garantit que la forêt est gérée durablement. UEM est très attentif à l'origine du bois. Il existe des contraintes énergétiques qui doivent être contrôlées.

**Mme Marques** demande si le bois d'élagage aux abords des routes est également utilisé pour la biomasse par UEM.

**M. Umber** répond que ce bois est valorisé sous forme de plaquettes forestières dans les centrales de production notamment. Ce bois peut être utilisé de différentes manières.

**M. Charlot** remercie M. Umber pour ces éléments et donne la parole à M. Merlen.

#### 4 - Présentation du plan de surveillance environnementale

**M. Merlen** du bureau d'études Evadies, présente le plan de surveillance environnementale commun aux deux sites HAGANIS et UEM. Ces deux installations sont proches, avec des zones de dispersions et de retombées atmosphériques communes.

Il rappelle le positionnement des cinq stations de surveillance ponctuelles communes pour la surveillance d'HAGANIS et d'UEM. Pour HAGANIS, une station supplémentaire a été ajoutée pour avoir une surveillance supplémentaire.

Les stations sont implantées sous les vents dominants : une station près de l'école Paul Langevin, une station rue des Frênes à Saint-Julien-les-Metz (au niveau du restaurant le Montana) et la station n°3 rue de Chambière à Metz. Les stations n°5 et n°6 dites de référence sont situées à Scy-Chazelles et à Amanvillers.

**M. Courty** précise que, dans le cas présent, deux matrices environnementales sont surveillées et imposées par l'arrêté préfectoral de 2020. Il s'agit de la surveillance des retombées de poussières et de la surveillance des bryophytes terrestres. Ces stations de mesures sont différentes des stations de surveillance de la qualité de l'air.

**M. Merlen** confirme les diagnostics identiques dans l'environnement aux deux sites. Une technique complémentaire est similaire aux prélèvements dans le sol.

Il évoque les valeurs de dioxines et furanes plus élevées. Cette anomalie peut correspondre à une période de sécheresse, et à une faible couverture végétale. En avril, lors du prélèvement des bryophytes terrestres, le taux est faible.

En milieu urbain, le taux de cuivre est plus élevé pour le prélèvement des bryophytes terrestres. Le cuivre est un traceur des émissions routières et il se retrouve au niveau des stations 1, 2 et 3 situées à Metz.

Il précise que le suivi est assuré trois mois dans l'année avec un collecteur de suivi des précipitations. Les données et les informations sont homogènes. Il n'en résulte pas de constat d'impact avéré sur l'environnement autour des deux sites HAGANIS et UEM depuis les mesures réalisées conformément à l'arrêté préfectoral de 2020.

**M. Charlot** remercie M. Merlen pour la présentation et demande si les membres ont des questions.

**M. Oswald** souhaite connaître la localisation exacte des stations de mesures à Saint-Julien-les-Metz ainsi qu'à Scy-Chazelles.

**M. Merlen** répond qu'une station est située sur le site de l'école Paul Langevin, la seconde se trouve rue des Frênes, sur le toit du restaurant le Montana. Le collecteur de précipitations est implanté sur le toit du restaurant le Montana aux mois de février et mars ainsi que pendant l'été. Les bryophytes terrestres sont prélevés autour du restaurant.

La station de Scy-Chazelles se trouve à proximité du stade (depuis 2001). La station implantée à Amanvillers est implantée sur le plateau lorrain, en fonds bas, en milieu rural, avec une possible présence de métaux plus importants dans les sols et de poussières également.

**M. Oswald** souhaite également connaître les données relatives aux stations de mesures de la qualité de l'air afin de répondre aux questionnements des habitants de Saint-Julien-les-Metz.

**M. Merlen** répond que ce point va être évoqué par ATMO Grand Est.

**Mme Muscat** ajoute que lors de la réunion de la CSS du 16 septembre 2021, il a été acté le principe que le préfet organise une réunion avec les parties concernées, sur la suppression de la station de mesures de la qualité de l'air qui était située près de l'école maternelle en Colombes à Saint-Julien-les-Metz. Elle constate que cette réunion n'a pas eu lieu.

**M. Charlot** répond que le sujet a été évoqué lors d'une réunion organisée en préfecture le 18 novembre 2021, suite à la réunion de la CSS et à un courrier des associations parvenu au préfet. Il donne la parole à ATMO GE pour apporter des précisions sur ce point.

## **5 – Point sur la qualité de l'air (ATMO Grand Est)**

**Mme Le Gall** propose une présentation plus générale de la qualité de l'air mesurée par ATMO GE sur Metz.

Elle précise qu'ATMO GE dispose de cinq stations de mesures de la qualité de l'air sur Metz y compris celle de Scy-Chazelles qui est une station de référence. La station de Saint-Julien-les-Metz évoquée ci-dessus a été supprimée au début de l'année 2020. Les dernières mesures ont été réalisées en 2019 pour cette station. Pour les autres stations, les concentrations sont en-dessous des valeurs réglementaires pour 2021.

En conclusion, la qualité de l'air sur Metz Métropole s'est améliorée ces dix dernières années pour les polluants réglementés et les valeurs limites réglementées. Les émissions d'UEM et HAGANIS par rapport aux polluants réglementés sont à la baisse.

**M. Charlot** remercie Mme Le Gall et demande si les membres ont des observations à formuler. Sans observation, il donne la parole à la DREAL.

## **6 - Information par l'inspection des installations classée sur les décisions individuelles et sur les visites d'inspection des deux sites en 2021/2022**

**Mme Baillet** présente le bilan des contrôles effectués sur les deux sites par l'inspection pour les années 2021 et 2022. Elle rappelle la publication automatique des rapports d'inspection sur le site internet Géorisques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette publication est réalisée dans un délai de deux à trois mois après la rédaction des rapports relatifs aux visites d'inspection.

Elle rappelle les visites d'inspection du site UEM les 18 janvier 2022 et 26 juillet 2022, du site HAGANIS les 7 juin 2022, 7 juillet 2022 et 11 octobre 2022 et les arrêtés préfectoraux qui ont été pris pour les deux sites, depuis la dernière de la réunion de la CSS.

A l'issue de sa présentation, Mme Baillet propose de passer à la présentation des projets des deux exploitants.

**M. Spacher** demande si les recommandations de l'OMS seront traduites dans une directive européenne ou dans la réglementation française.

**M. Charlot** précise qu'ATMO GE peut répondre sur ce point. Il indique que les recommandations de l'OMS constituent un objectif idéal à atteindre. Les efforts qui visent à tendre vers ces recommandations méritent d'être conduits. Les sociétés respectent déjà les seuils réglementaires et notamment celles qui ont un suivi en commission de site. Le seuil réglementaire est respecté.

**M. Pallarès** confirme qu'une révision a eu lieu fin 2021 au niveau européen avec une préfiguration des nouvelles limites, notamment des évolutions pour le dioxyde d'azote. Ces nouvelles limites pourraient être fixées en 2030.

## 7 - Présentation des projets d'HAGANIS et UEM

**M. Sparza** présente les projets d'HAGANIS qui figurent à la page 25 du support de présentation.

**M. Schmitt** rappelle l'investissement important d'environ 15 millions d'euros (avec l'aide de l'ADEME et CITEO) réalisé par HAGANIS pour mettre en œuvre l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Il s'agit de faciliter le geste de tri, de valoriser davantage les matériaux et obtenir un taux de déchets résiduels le plus bas possible. Lorsque la valorisation « matière » n'est pas possible, alors la valorisation énergétique est utilisée.

Il convient de respecter la hiérarchie des modes de traitement et avoir recours au plus vertueux : trier et valoriser. Un tiers du réseau urbain est chauffé avec des déchets résiduels. Durant la période estivale, la production d'eau chaude sanitaire provient uniquement des déchets ménagers résiduels.

**M. Charlot** remercie pour cette présentation et demande si les membres ont des observations.

**M. Oswald** souhaite des éléments complémentaires relatifs à la station de mesures de la qualité de l'air (ATMO GE) à Saint-Julien les-Metz qui a été supprimée.

**M. Charlot** répond qu'ATMO a travaillé avec la collectivité, qu'une campagne de mesures spécifiques est prévue durant l'année 2023. Il précise qu'il reste à régler la prise en charge financière de la nouvelle installation.

**M. Hody** précise que Metz Métropole a envoyé un courrier le 10 janvier 2023 à ATMO GE pour demander la remise en place de cette station de mesures.

**M. Pallarès** explique que cette station a été fermée suite à un changement de propriétaire du terrain où était implantée la station de mesures. Il précise qu'un choix a dû être opéré par ATMO GE dans l'implantation des stations de mesures notamment par rapport aux évolutions des émissions atmosphériques. ATMO GE a considéré que la station de mesures concernée n'était pas située à l'endroit le plus pertinent, au regard des valeurs mesurées et des résultats obtenus par avant.

**M. Pallarès** ajoute qu'ATMO GE a bien reçu le courrier de Metz Métropole. Des échanges ont eu lieu avec Metz Métropole. Deux solutions sont à l'étude : une station de mesures avec des mesures en continu ou une campagne de mesures. Cette dernière est plus onéreuse mais la superficie d'évaluation est plus grande. Il précise qu'ATMO GE ne pourra pas faire supporter le coût de cette nouvelle station de mesures sur l'enveloppe mutualisée et sur la surveillance réglementaire de la qualité de l'air mesurée sur l'ensemble des sites en place depuis plusieurs années.

**M. Oswald** confirme qu'il est en contact avec Metz Métropole pour l'implantation de la nouvelle station de mesures de la qualité de l'air à Saint-Julien-les-Metz.

L'ordre du jour est épuisé. **M. Charlot** remercie l'ensemble des membres. La séance est levée à 17 h 40.

Le président,  
sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle



Bruno Charlot

## Liste des participants

- M. Bruno Charlot, sous-préfet de Forbach-Boulay-moselle
- M. Maxime Courty, chef de l'UD 57 DREAL
- Mme Emilie Baillet, inspecteur de l'environnement à l'UD 57 DREAL
- Mme Hélène Tobola, responsable de la cellule milieux extérieurs – ARS –DT 57
- Mme Hélène Robert, chef du service santé--environnement – ARS –DT 57
- Mme Patricia Arnold, conseillère départementale de la Moselle
- M. Pascal Hody, vice-président de Metz Métropole, en charge des déchets
- Mme Anne Daussan-Weizman, adjointe au maire de Metz
- M. Franck Oswald, maire de Saint Julien les Metz
- Mme Marie-Luce Kolata-Mercier, adjointe au maire de Saint Julien les Metz
- Mme Maria Marquez, adjointe au maire de Saint Julien les Metz
- Mme Véronique Kremer, adjointe au maire de Montigny les Metz
- Monsieur Gérard Vincent, conseiller municipal du Ban Saint Martin
- M. Daniel Schmitt, directeur général, régie HAGANIS
- M. Florant Sparza, directeur d'exploitation adjoint, régie HAGANIS
- M. Jean-Marc Kolasa, directeur d'exploitation, régie HAGANIS
- M. Laurent UMBER, directeur du service production chauffage urbain – UEM
- M. Rémi Merlen, gérant du bureau d'études EVADIES
- M. Christophe Morelli, représentant du personnel, régie HAGANIS
- M. David Taris, représentant du personnel, régie HAGANIS
- M. Julien Chabreuil, représentant du personnel, UEM
- M. Jean-Claude Pihan, professeur honoraire
- Mme Maïthé Muscat, co-présidente de Lorraine Nature Environnement
- M. Claude Bertsch, président du collectif d'information du traitement des déchets
- M. Pierre Spacher, président de l'association consommation logement et cadre de vie
- Mme Anne-Christine Le Gall, ingénieur qualité de l'air ATMO Grand Est
- M. Cyril Pallarès, directeur délégué ATMO Grand Est
- M. Philippe Alif, chef du bureau des enquêtes publiques et de l'environnement, préfecture de la Moselle
- Mme Véronique Piona, bureau des enquêtes publiques et de l'environnement, préfecture de la Moselle



## Lorraine Nature Environnement



Intervention relative au fonctionnement de la CSS HAGANIS-UEM

Metz, le 3 février 2023

Monsieur le Préfet de la Moselle,

Notre fédération est parfaitement solidaire des associations Air Vigilance et Les amis de la Terre qui ont fait le choix de ne pas participer à cette réunion et vous en ont prévenus par lettre recommandée décrivant les points de dysfonctionnement contre lesquels elles s'insurgent et nous partageons leurs préoccupations.

Nous soulignons pour notre part que :

- Lors de la CSS du 21 septembre 2021 vous aviez acté le principe que l'État organiserait une réunion spécifique avec les différentes parties concernées par la suppression de la station de surveillance de la qualité de l'air de Saint-Julien-lès-Metz, station qui, en ce début de 2023, n'est toujours pas remplacée, ce qui n'est pas accepté par les élus et la population.
- Il nous paraît tout à fait légitime de la part des associations et des habitants de réclamer une surveillance de la qualité de l'air basée sur des constats en temps réel plutôt que globalisés et réduits à des moyennes qui ne donnent pas une image véritable de ce que les riverains et les habitants de toute l'agglomération respirent alors même que HAGANIS et UEM brûlent toujours plus de déchets ou de bois.

Nous soulignons une nouvelle fois que de telles installations ne devraient absolument pas se trouver au sein d'une agglomération, et donc que tout doit être mis en œuvre pour protéger et informer la population, et cela n'a pas de prix.

Notre fédération est par ailleurs très attachée à la protection de la nature et de l'environnement, qui passe par la lutte contre le réchauffement climatique.

Elle souhaite voir émerger une réelle politique :

- de sobriété et de réduction des déchets,
- de moindre gaspillage énergétique (passant par l'isolation des bâtiments),
- de choix d'énergies renouvelables implantées sans atteinte aux milieux naturels (comme la forêt de Mercy- groupement fortifié de la Marne),
- de transparence dans la diffusion des informations aux citoyens sur les projets qui concernent leurs conditions de vie actuelles et futures, comme le stipule la convention d'Aarhus.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées

Madame Maïthé Muscat  
Coprésidente Lorraine Nature Environnement

